

### La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais

Le 11 décembre 2006, la région de l'Outaouais a confirmé sa volonté de mettre en place une *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNTO)*. Cette commission se veut le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public.

Par la voie de cette commission, les acteurs de la région sont invités à participer activement à l'établissement des orientations régionales à l'utilisation du territoire public ainsi qu'à l'établissement des stratégies et activités de développement. À cet égard, la commission aura à produire le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)*.

Dans l'exercice de ses activités, la commission entend prendre appui sur des principes fondamentaux tels la gestion intégrée des ressources et le développement durable.

Rappelons que les régions du Québec ont été invitées par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à mettre en place leur propre commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire. Cette approche du MRNF s'inscrit dans la nouvelle gouvernance de l'État et répond favorablement à une importante recommandation de la *Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise*, communément appelée la commission Coulombe.

### Une portée d'action locale et régionale

La CRRNTO mise sur deux niveaux d'intervention.

D'abord, il y a les Tables locales de concertation dans chacune des MRC, qui se veulent des lieux de réflexion et de concertation de premier niveau. Ces Tables ont pour buts :

- De favoriser la concertation des acteurs locaux;
- De transmettre à la Table des commissaires les préoccupations et les aspirations des communautés locales;
- De favoriser la participation la plus large possible des organismes et des individus de la région.

Ensuite, il y a la Table des commissaires qui se veut le lieu de concertation à l'échelle régionale. C'est l'endroit où les représentants des groupes sectoriels conviennent des recommandations à être transmises au c.a. de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public. La Table regroupe plus d'une vingtaine de représentants sectoriels, soit 10 élus municipaux, 13 représentants de groupes sectoriels et 1 représentant des citoyens.

Pour leur part, chacune des communautés autochtones de la région est invitée à définir elle-même le rôle et le statut de son représentant à la Table des commissaires.

Le 13 août dernier, le conseil d'administration de la CRÉO a confirmé la nomination de 22 représentants sectoriels à la Table des commissaires. [La liste des commissaires est disponible ici !](#)

### À SURVEILLER

10 décembre 2007

Conseil d'administration de la CRÉO

10h30

Maison de l'Outaouais, 394, boul. Maloney Ouest, Gatineau

### Les activités de la CRRNTO en 2007-2008

La CRRNTO a officiellement amorcé ses activités le 26 septembre 2007 avec la tenue de la première réunion de la Table des commissaires. Aussi, les principales activités de la commission pour l'exercice 2007-2008 sont les suivantes :

- La production d'un avis régional sur la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais;
- La production d'un avis régional sur le mécanisme proposé par le MRNF pour traiter les demandes de fermeture de chemins en Outaouais;
- L'exécution du plan d'action sur la possibilité forestière;
- La tenue d'un 1<sup>er</sup> colloque régional sous la thématique de la gestion écosystémique;
- La réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase du PRDIRT.

À noter que les réunions de la Table des commissaires sont ouvertes au public. [Le calendrier des réunions est disponible ici !](#)

### Avis régional sur la consolidation des aires protégées en Outaouais

Le 15 octobre dernier, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a transmis à la CRÉO sa proposition en ce qui a trait à la consolidation du réseau d'aires protégées en Outaouais. Du coup, il invitait les acteurs de la région à faire part de leurs commentaires.

À cet égard, la CRÉO et ses partenaires régionaux (MRC, MRNF) consulteront, dans le courant des prochains mois, la population et les organismes de la région.

Il est bon de rappeler que la présente vague de consolidation du réseau d'aires protégées vise la protection de 8% du territoire québécois d'ici 2008. Ce faisant, le gouvernement du Québec entend retenir des territoires qui s'avèreront être des échantillons représentatifs de la biodiversité biologique et tenir compte des préoccupations socioéconomiques de la population.

### Plan d'action sur la possibilité forestière

De nombreuses communautés de la région souffrent de la crise qui sévit dans le secteur forestier. Or, la récente baisse de la possibilité forestière laisse présager des répercussions encore plus néfastes à leur endroit. C'est pourquoi la région de l'Outaouais a choisi de jouer un rôle de premier plan à la recherche de solutions durables, lesquelles verront bien sûr à concilier les enjeux sociaux, les enjeux environnementaux et les enjeux économiques.

Déjà, le 18 juin dernier, la CRÉO a adopté le document « *Analyses complémentaires et plan d'action à l'égard du calcul de la possibilité forestière sur territoire public en Outaouais* » qui fait état des enjeux et des problématiques liés à la baisse de la possibilité forestière, et présente les actions que les acteurs de la région entendent entreprendre.

Ce plan d'action régional est en marche. Le 29 mai 2007, le Forestier en chef du Québec, Monsieur Pierre Levac, est venu dans la région pour expliquer la baisse de la possibilité forestière en Outaouais alors que le 15 octobre dernier, un comité régional d'experts forestiers a été formé afin de préciser et prioriser ce qui doit être fait pour améliorer la performance de la région sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public.